

GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **10 janvier 2011**

Délibération n° 2011-1997

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Lyon 3°**

objet : **Aménagement de l'esplanade du Dauphiné - Phase 2 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement**

Rapporteur : Madame Vullien

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : jeudi 30 décembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 janvier 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne J.C., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Appell (pouvoir à Mme Pédrini), Chabrier (pouvoir à M. Nissanian), Cochet (pouvoir à M. Petit), Ferraro (pouvoir à M. Serres), Fournel (pouvoir à M. Touleron), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Lambert (pouvoir à Mme David M.), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Thévenot (pouvoir à M. Vaté), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Pierron.

Séance publique du 10 janvier 2011**Délibération n° 2011-1997**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Aménagement de l'esplanade du Dauphiné - Phase 2 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 décembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La première phase de travaux d'aménagement de l'esplanade du Dauphiné, réalisée en 2004, s'est inscrite dans le périmètre des rues Jeanne Hachette, Félix Faure et du Fort de Montluc sur une superficie de 2,1 hectares. Elle a permis la création d'un espace vert polyvalent à l'échelle des quartiers Vilette-Paul Bert et Sans Souci.

La réalisation de la ligne de tramway T4 jusqu'à la Part-Dieu et la nouvelle implantation de la ligne T3 sur l'assiette de terrain comprise entre les rues Paul Bert, Maurice Flandin et le prolongement du boulevard Mouton-Duvernet est l'occasion de réaliser la deuxième phase de l'aménagement paysager de l'esplanade du Dauphiné sur une surface de 2,5 hectares environ.

La Communauté urbaine de Lyon a pu acquérir les terrains utiles à la réalisation de la plateforme du tramway et du boulevard Mouton-Duvernet. A cette fin, une autorisation de programme d'un montant de 7,5 M€ a été individualisée par délibération du Conseil du 11 juillet 2005.

En revanche, la Communauté urbaine n'a pas acquis la totalité des biens de la rue Maurice Flandin constitués d'appartements de la copropriété des n° 102 et 104 ainsi que d'une maison à l'angle des rues Paul Bert-Flandin. L'acquisition de ces biens serait nécessaire à la réalisation des nouveaux travaux paysagers.

Le montant total des acquisitions foncières s'élèverait à la somme de 10,3 M€.

Compte tenu de l'autorisation de programme déjà individualisée, le complément de financement nécessaire pour finaliser les acquisitions foncières est de 2,750 M€. En outre, les travaux de démolition ont été évalués à la somme de 750 000 € pour l'ensemble des bâtiments.

Ainsi, la poursuite de l'aménagement paysager réalisé en 2004 suivant l'assiette de terrain comprise entre les rues Paul Bert, Félix Faure, Maurice Flandin et l'avenue Mouton Duvernet, sur une surface d'environ 25 000 mètres carrés permettra d'offrir un lieu ouvert, de repos, de détente familiale et d'activités ludiques pour enfants, adolescents mais aussi des étudiants qui fréquentent l'université Jean Moulin. Cet espace permettra également de valoriser et sécuriser l'ambiance nocturne de ce secteur et d'intégrer le tracé de la ligne de tramway T3 qui rejoint la ligne T4 en cours de construction.

Il est donc proposé au conseil de Communauté d'approuver une individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour un montant de 3 500 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme

DELIBERE

1° - Approuve la phase 2 du programme d'aménagement de l'esplanade du Dauphiné à Lyon 3°.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale A2 - Réalisation de grands projets structurants, individualisée sur l'opération n° 1265, le 11 juillet 2005.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 3 500 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- 1 370 000 € en 2011,
- 1 330 000 € en 2012,
- 800 000 € en 2013.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 11 000 000 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 janvier 2011.